



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Le Comité Syndical, convoqué le 7 février 2024 s'est réuni à la Communauté d'Agglomération du Bassin d'Aurillac le **13 février 2024 à 18 h 30** sous la présidence de M. Pierre MATHONIER.

<b>Nombre de Conseillers :</b>	<b>28</b>	<b>Nombre de Conseillers en exercice :</b>	<b>28</b>
<b>Nombre de Conseillers présents à la séance :</b>	<b>21</b>	<b>Nombre de Conseillers représentés :</b>	<b>2</b>
<b>Nombre de Conseillers absents à la séance :</b>	<b>5</b>	<b>Nombre de Conseillers suppléés :</b>	<b>/</b>

### ETAIENT PRESENTS :

**Président** : M. Pierre MATHONIER - **Vice-Président(e)s** : M. Michel TEYSSEDOU, Mme Dominique BRU, MM. Jean-Luc LENTIER, Michel CANCHES, Christian POULHES, Antoine GIMENEZ, ~~Christian MONTIN~~.

**Conseillers** : Mesdames et Messieurs Yves ALEXANDRE, Michel BAISSAC, Patricia BENITO, Michel COSNIER, François DANEMANS, Louis ESTEVES, Alain FALIERES, Jean-Michel FAUBLADIER, Jean-Louis FRESQUET, Nathalie GARDES, Bernadette GINEZ, Frédéric GODBARGE représenté par Pierre MATHONIER, Isabelle LANTUEJOL, Philippe MAURS, Maryline MONTEILLET, Annie PLANTECOSTE, Gérard PRADAL, Jean-Louis PRAX, Jean-François RODIER, Clément ROUET représenté par François DANEMANS.

M. François DANEMANS a été élu secrétaire de séance.

## N° 2024/1 : DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2024

Rapporteur : M. le Président, Pierre MATHONIER

Monsieur le Président rappelle aux membres du Comité qu'en application de l'article L.2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Syndicat Mixte du SCoT du Bassin d'Aurillac, du Carladès et de la Châtaigneraie, comprenant au moins une commune de plus de 3 500 habitants, doit tenir, dans un délai de deux mois précédant l'examen de son Budget Primitif, un Débat d'Orientations Budgétaires (DOB).

A cette fin, un rapport préalable à ce Débat a été adressé à chaque membre du Comité à l'appui de sa convocation à la présente session.

Monsieur le Président présente ce rapport qui constitue le socle sur lequel sera bâti le budget du Syndicat Mixte du SCoT du Bassin d'Aurillac, du Carladès et de la Châtaigneraie pour l'exercice 2024.

Les membres du Comité sont invités à faire connaître leurs avis, observations ou réactions et à débattre de ces orientations.

Après en avoir débattu, le Comité Syndical, à l'unanimité :

- prend acte des orientations budgétaires développées par Monsieur le Président pour l'exercice 2024 et exposées dans le rapport qui a été établi ainsi que des discussions qui se sont tenues dans ce cadre.



Au registre sont les signatures,  
Pour extrait certifié conforme,

Le Président,  
Pierre MATHONIER.